



## Démolition et reconstructin

Par **gabo**, le **28/02/2013** à **09:55**

bonjour

[fluo][/fluo]nous sommes locataires depuis de nombreuses années nous venons d'être informés d'un projet de démolition de l'ensemble des maisons pour la reconstruction des maisons neuves dans le même quartier

quels sont nos droits

le bailleur a-t-il le droit d'augmenter le loyer?

Pouvons-nous exiger la même surface habitable?

Les frais cumulés de réparation et de travaux effectués pour améliorer l'habitat de ces maisons défectueuses toutes ces années peuvent-ils être remboursés?

les frais de déménagement et d'enlèvement seront-ils pris en compte par le bailleur?

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **28/02/2013** à **11:19**

Bonjour,

Bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre